

LA CHARTE ENVIRONNEMENT DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES EN BRETAGNE



Le mot du président



De gauche à droite :
Stéphane DURAND-GUYOMARD (Trésorier),
Jean-Marc DUBOIS (Président),
David HENRY (Vice-président).

Les carrières bretonnes sont résolument engagées dans le chemin de progrès environnemental continu avec la ferme volonté d'atteindre, chacun à son rythme, le niveau 4 du Référentiel. Des progrès tangibles sont constatés sur le terrain et mesurés par l'élévation constante du nombre de points qualifiants et le franchissement progressif des étapes correspondantes. Cette démarche professionnelle mutualisée, c'est d'ailleurs son originalité et sa richesse, ne se veut pas élitiste mais profitable à toutes les entreprises. Elle est aussi un outil qui aide à mettre en place le management environnemental dans les entreprises qui n'auraient pas osé se lancer seules. La charte est une valeur ajoutée pour la motivation de nos équipes ; elle renforce individuellement et collectivement notre culture environnementale.

JEAN-MARC DUBOIS
PRÉSIDENT DE LA CHARTE EN BRETAGNE

Présentation chiffrée de la région

- 47 sites sont engagés dans la démarche de progrès environnemental
 - 36 carrières de granulats de roches massives
 - 10 carrières de granulats de roches meubles
 - 1 site de recyclage

- Le nombre de sites engagés par département est le suivant :



- 15 sites (au 31 décembre 2009) sont validés au niveau 4/4 du Référentiel de progrès environnemental

Le positionnement des sites chartes (au 28/10/09)



Le positionnement des sites sur l'échelle du Référentiel de progrès environnemental évolue continuellement.

Par rapport au 31 décembre 2008, 5 sites supplémentaires ont été validés au niveau 4.

Un certain nombre de sites 3+ sont en passe d'atteindre le niveau 4.

LA CHARTE ENVIRONNEMENT DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES EN BRETAGNE



La rencontre régionale du 2 avril 2009

Le 2 avril 2009, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, le comité régional de la Charte a organisé la rencontre à Mordelles au lieu-dit La Biardais, site symbolique

puisque une carrière de granulats de roches meubles y fut exploitée de 1997 à 2002 et reconvertie ensuite en zone nature. Le temps fort a été d'une part la

remise des récompenses aux présélectionnés et lauréats du concours photos 2008, d'autre part la remise du diplôme à chacun des douze sites ayant atteint le niveau 4/4 du Référentiel de progrès environnemental. Ces diplômes ont été remis par des élus locaux et par des personnalités régionales : Françoise Noars, actuelle directrice de la DREAL Bretagne, Damien Siess, directeur adjoint de la DREAL Bretagne et Gérard Mevel, vice-président du Conseil régional chargé de la qualité de vie, de l'eau, du patrimoine naturel et des paysages.

→ LE CONCOURS PHOTOS

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation, la Charte Environnement des industries de carrières a lancé en 2009, pour la quatrième année consécutive, le traditionnel concours photos auprès de ses adhérents. Consacré cette année à la thématique de l'eau en carrière, il a suscité l'intérêt de nombreux exploitants.



La participation de la Bretagne à ce concours photos a été bonne. En effet, 10 collaborateurs d'entreprises ont adressé leurs clichés au jury. Même si aucun d'entre eux n'a été primé, la satisfaction est grande d'avoir participé.

→ LES FORMATIONS

Deux formations ont été organisées courant 2009 :

- "Eau et carrières : AGIR" : 17 professionnels ont participé en mars à ce module qui complétait le premier module "Eau et Carrières : CONNAITRE" qui avait eu lieu à l'automne 2008.
- "Poussières de carrières et environnement" : 29 professionnels se sont inscrits à cette formation qui s'est déroulée en novembre.

→ LA COMMUNICATION



Après avoir été présentée aux Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, la Charte Environnement des industries de carrières a été présentée à la formation Carrières de la CDNPS des Côtes-d'Armor le 30 juin ainsi qu'à Bretagne Vivante-SEPNB le 9 novembre.

UNICEM BRETAGNE
2, allée du Bâtiment 35000 RENNES
Téléphone : 02 99 38 76 38
Télécopie : 02 99 38 33 47
E-mail : bretagne@unicem.fr